

DECRET N°2013-114 DU 05 MARS 2013

portant approbation des états financiers exercice
2010 de la Compagnie Béninoise de Navigation
Maritime (COBENAM)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2012-432 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires;
- Sur** le rapport conjoint du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, et du Ministre de l'Economie et des Finances;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 février 2013.

DECRETE:

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers exercice 2010 de la COBENAM tels qu'ils figurent en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le .05.mars...2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques du
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



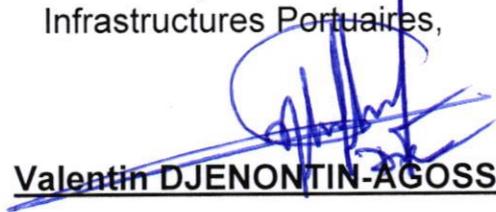
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République
Chargé de l'Economie Maritime,
des Transports Maritimes et des
Infrastructures Portuaires,



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; PM/CCAGEPPDDDS 4 ; MDAEP 4 ; MAEP 4 ; MEF 4 ; GS/MJLDH-PPG 4 ; AUTRES MINISTERES 22 ; JO 1 ; SGG 4 ; SONAPRA 2 ; SP/CTD 2 ; DGB-DCF-DGCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-INSAE 3 ; CPI/MPDAEP 2 ; CA 2 ; OPA 6 JO 1.

